

SEANCE DU 06 FEVRIER 2020

Aujourd'hui, trente janvier deux mil vingt, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par pli postal qu'une séance ordinaire du conseil aura lieu à la Mairie, le jeudi six février deux mil vingt à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

Régie Photovoltaïque

- 1) Compte administratif 2019 –
- 2) Compte de gestion 2019 –
- 3) Affectation du résultat 2019 –
- 4) Vote du budget annexe M4 : Année 2020 –

Commune

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2020 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Acquisition de parcelles à l'Association Foncière –
- 6) Avenant au marché de réhabilitation de l'intérieure de l'église Saint Michel –
- 7) Création d'une régie pour l'encaissement des droits de stationnement du Parking municipal –
- 8) Recrutement d'un agent en contrat aidé –
- 9) Autorisation d'engagement d'agents contractuels –
- 10) Jobs d'été - Création de 2 postes d'adjoints techniques saisonniers –
- 11) Information sur les D.I.A. signées –
- 12) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

Le Maire
Etienne ROECKEL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROECKEL Etienne
<u>Adjoint</u>	ROEHLLY Sylvie GROSS Francis OHL André WERNERT Annie
<u>Conseillers</u>	KLEINMANN Jean-Jacques – REGNIER Clarisse – ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – DIEBOLD Marie-Josée – HUSS Frédéric – MALOT Gaël – MEYER Nathalie – MUGLER Christelle – MUTHS Christine – PENDL Raymonde – WINTER-KNECHT Didier.
<u>Excusés</u>	MUTHS Richard – FORR Nadine a donné procuration de vote à GROSS Francis – MOURER Nathalie a donné procuration de vote à HUSS Frédéric – SPRAUER Alain a donné procuration de vote à MALOT Gaël – ZILLIOX Angèle a donné procuration de vote à KLEINMANN Jean-Jacques.

Régie Photovoltaïque

A 20h00, Monsieur le Maire Etienne ROECKEL ouvre la séance en abordant le point consacré à la Régie Photovoltaïque, le quorum étant atteint.

1. Compte administratif 2019 – Régie à autonomie financière

Monsieur le Président du Conseil d'Exploitation soumet à l'assemblée le bilan financier de l'année écoulée qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	REALISE
DEPENSES (mandats émis)	24.261,78 €
RECETTES (titres émis)	18.400,46 €
SOLDE d'exécution de l'exercice	-5.861,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	REALISE
DEPENSES (mandats émis)	13.350,59 €
RECETTES (titres émis)	16.680,69 €
SOLDE d'exécution de l'exercice	3.310,10 €

Pour mémoire,

002 Déficit FONCT. N-1 reporté	12.696,46 €
001 Solde d'exécution d'INV. reporté	93.900,43 €

Résultat global de clôture du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	<i>DEFICIT -18.557,78</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	<i>EXCEDENT 97.230,53</i>
RESULTATS CUMULES	+ 78.672,75 €

Il demande au Conseil de bien vouloir approuver ce bilan.

LE CONSEIL D'EXPLOITATION

=====

ENTENDU les explications du Président du Conseil d'Exploitation,

Après en avoir délibéré ;

(le Président du Conseil d'Exploitation ayant quitté la salle)

A P P R O U V E à l'unanimité, le compte administratif 2019.

2. Compte de gestion 2019 du Trésorier de Brumath – Régie à autonomie financière

Le Président du Conseil d'Exploitation soumet à l'assemblée le compte de gestion du Trésorier relatif à l'exercice écoulé dont le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures d'ordonnateur.

Il demande au conseil de bien vouloir approuver le compte de gestion en question et donner décharge au Trésorier pour ce qui concerne l'année 2019.

LE CONSEIL D'EXPLOITATION

=====

ENTENDU l'exposé du Président du Conseil d'Exploitation,

VU les différentes pièces comptables présentées,

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité, le compte de gestion 2019 établi par le Trésorier de Brumath.

3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 - Régie photovoltaïque

Le Conseil d'exploitation, après avoir entendu le compte administratif 2019 constatant qu'il présente un résultat excédentaire cumulé de **78.672,75 euros ;**

soit en fonctionnement, un résultat antérieur reporté de -12.696,46 € et un résultat de l'exercice négatif de -5.861,32 € ;

soit en investissement, un résultat antérieur reporté de 93.900,43 € et un solde d'investissement de l'exercice positif de 3.330,10 € ;

DECIDE :

D'AFFECTER le résultat de clôture de la section de fonctionnement au **c/002** "Déficit de fonctionnement reportés" pour un montant de **-18.557.78,46 €**, inscrits à l'exercice 2020 (en DEPENSES) ;

D'AFFECTER au **c/001** "Solde d'exécution d'investissement reporté", correspondant à l'excédent de l'année 2020 de la section d'investissement, soit **97.230,53 €**, inscrits à l'exercice 2020 (en RECETTES).

4. Budget 2020 - Régie à autonomie financière

Le Président du Conseil d'Exploitation soumet à l'assemblée le projet du budget 2020, à savoir :

Section de fonctionnement :

Dépenses 42.857,78 €

Recettes 42.857,78 €

Section d'investissement :

Dépenses 113.930,53 €

Recettes 113.930,53 €

Il demande au Conseil de bien vouloir approuver ce budget.

LE CONSEIL D'EXPLOITATION

=====

ENTENDU l'exposé du Président du Conseil d'exploitation ;

Après en avoir délibéré ;

AUTORISE et VOTE le budget primitif 2020 pour la régie à autonomie financière.

Commune

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2020 -

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance -

Madame MUTHS Christine est désignée secrétaire de séance.

3. Communications du Maire -

16 janvier

- Réunion de chantier - travaux d'assainissement rue Saint Michel.
- Cérémonie des Vœux de la C.C.B.Z.

17 janvier

- Cérémonie des Vœux de la Commune à l'Espace W.

18 janvier

- Réunion avec Monsieur GABEL, président du Basket club, au sujet d'un projet de salle, à l'Espace W.

20 janvier

- Réunion du Conseil Communautaire à la C.C.B.Z.

21 janvier

- Réunion du bureau du CCAS.
- Réunion de la Commission d'Appel d'Offres à la C.C.B.Z.

22 janvier

- Rendez-vous avec GROUPAMA en Mairie.
- Réunion de chantier Eglise.
- Réunion du Comité Directeur du Zornried en Mairie.
- Assemblée Générale de la Société Sportive de WEYERSHEIM.

23 janvier

- Réunion avec Fritz électricité et Didier ROUSSEL concernant la mise en place de la barrière du parking de la Mairie.
- Réunion du Comité Directeur du SMITOM.
- Réunion de chantier - travaux d'assainissement rue Saint Michel.
- Visite d'un logement de JUNG Denis pour constater ou non son insalubrité.
- Cérémonie des Vœux de la Commune de GRIES.

24 janvier

- Rendez-vous avec Monsieur WACK de France Bleue Alsace en Mairie.

25 janvier

- Auditions de l'école de Musique.
- Assemblée Générale de la Musique Municipale.

26 janvier

- Carnaval des enfants à l'Espace W.

27 janvier

- Galette des rois offerte par la Fédération des Boulangers du Bas-Rhin à BRUMATH.
- Cérémonie des Vœux du Député Vincent THIEBAUT.

28 janvier

- Réunion des agriculteurs dans le cadre de l'Aménagement Foncier.

29 janvier

- Rendez-vous à l'Atelier MEYER concernant la restauration du mobilier de l'Eglise.
- Réunion de chantier Eglise.
- Réunion du bureau de l'Association Foncière en Mairie.
- Rendez-vous avec le Sous-Préfet au sujet de divers dossiers de subventions et d'un dossier d'urbanisme.

30 janvier

- Réunion de chantier - travaux d'assainissement rue Saint Michel.
- Réunion du bureau du PETR au Caire à HAGUENAU.

31 janvier

- Réunion de cadrage du programme 2020 pour la promotion de la langue régionale.
- Réunion de la Commission Voirie et Bâtiments en Mairie.

1^{er} février

- Inauguration de la Maison de l'Enfance à WEITBRUCH.

03 février

- Rendez-vous à la Mairie de GRIES, aménagement du Bachgraben entre WEITBRUCH et GRIES.
- Réunion du bureau à la C.C.B.Z.

04 février

- Réunion de chantier – travaux d'aménagement de la passe à poissons.
- Visite de la Résidence Séniors avec le Maire de BERSTETT.
- Rendez-vous avec la menuiserie REIMEL au « Trait d'Union ».
- Réunion de la Commission Bibliothèque en Mairie.

05 février

- Réunion avec la SIBAR en Mairie, au sujet des logements sociaux.
- Réunion de la Commission Travaux, Voirie à la C.C.B.Z. - programme 2020 BIETLENHEIM-WEITBRUCH.

06 février

- Réunion de bilan des 4 ans de l'ATIP à HAGUENAU.
- Réunion de chantier - travaux assainissement rue Saint Michel.
- Réunion avec les riverains de l'impasse de la Montée au sujet du ramassage des déchets.

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –

L'Adjointe Sylvie ROEHLLY informe l'assemblée qu'elle a participé à diverses réunions : Cérémonie des Vœux de la C.C.B.Z, Cérémonie des Vœux de la Commune, réunion avec Geoffroy GABEL président du Basket à l'Espace W, nuit de la lecture, réunion du Conseil Communautaire, réunion pacte sociale petite enfance, réunion résidence séniors / organisation des services, Cérémonie des Vœux du Député Vincent THIEBAUT, réunion avec AJBZ et Janique GUBELMANN pour des animations à la médiathèque, réunion de la Commission Voirie et Bâtiment, inauguration de la maison de l'enfance multi accueil à WEITBRUCH, réunion de la Commission Bibliothèque et rendez-vous avec la Sibar au sujet des logements aidés au lotissement les « Hauts de la Zorn ».

L'Adjoint Francis GROSS informe les conseillers que l'association le Serpentin a organisé avec succès le carnaval des enfants. Félicitations à l'association pour le bon déroulement de l'évènement. L'animation de deux jeunes acrobates sur un trapèze était une grande réussite.

L'Assemblée Générale de la Musique Municipale s'est très bien déroulée et les jeunes de la musique ont montré leur progression lors des auditions devant des spectateurs venus nombreux.

L'Adjoint André OHL a participé à la Cérémonie des Vœux du R-GDS à STRASBOURG, à la Commission Voirie et Bâtiment et tous les jeudis aux réunions de chantier concernant les travaux d'assainissement rue Saint Michel.

L'Adjointe Annie WERNERT informe l'assemblée qu'elle a participé à la réunion du budget CCAS, réunion du bureau à la Solidarité, réunion concernant le poste à temps partiel pour la résidence séniors, inauguration de la maison de l'enfance multi accueil à WEITBRUCH et réunion d'information avec Madame HEIM de la Sibar accompagnée d'un technicien.

Elle a visité des aînés à l'occasion de leurs anniversaires.

5. Acquisition de parcelles de l'Association Foncière

L'Association Foncière a accepté, par délibération du 29 janvier 2020 de céder à la commune les chemins tombant dans l'emprise de l'Espace W :

- Section 85 – parcelle 425 d'une contenance de 7,08 ares (chemin d'exploitation)
- Section 85 – parcelle 426 d'une contenance de 4,33 ares (chemin d'exploitation)
- Section 85 – parcelle 428 d'une contenance de 4,19 ares (fossé)
- Section 85 – parcelle 432 d'une contenance de 26,02 ares (chemin d'exploitation)
- Section 85 – parcelle 488/344 (partie de l'ancienne parcelle 427) d'une contenance de 2,10 ares (fossé)

L'Association Foncière a également autorisé la régularisation la rue Bitzel située entre la rue de fleurs et la rue Creuse ainsi qu'une partie de la rue située en bordure du lotissement du lavoir à savoir :

- Section 72 – parcelle 128 d'une contenance de 5,79 ares
- Section 72 – parcelle 7/124 d'une contenance de 4,57 ares

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

A U T O R I S E l'acquisition des parcelles par la commune à l'euro symbolique.

D E C I D E de prendre en charge les frais d'arpentage et de notaire.

A U T O R I S E M. le Maire ou un adjoint à signer tous les actes relatifs à la vente.

6. Avenant au marché de réhabilitation intérieure de l'église Saint Michel. Avenant n° 1 au lot n° SOVEC – Eclairage/Electricité du marché de réhabilitation intérieure de l'église Saint Michel

Compte tenu de la nécessité de prendre en compte des travaux supplémentaires liés à la confection d'un éclairage pour un vitrail du cœur, il y a lieu d'approuver l'avenant suivant :

Lot n°03 : SOVEC – Eclairage/Electricité :

Marché de base 33.264,38 euros H.T

Montant de l'avenant n°1 : +1.927,50 euros H.T

Montant du marché : 35.191,88 euros H.T

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant listé ci-dessus.

7. Création d'une régie pour l'encaissement des droits de stationnement du parking municipal

- VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
- VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
- VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU l'avis favorable de M. le comptable assignataire de la Trésorerie de Brumath en date du 5 février 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité,

D E C I D E De créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement du parking situé 82 rue Baldung Grien. Ces droits seront encaissés par un automate situé à la sortie du parking au niveau de la barrière. Les droits pourront être encaissés en numéraires ou par carte bancaire.

A U T O R I S E M. le Maire à nommer un régisseur et des régisseurs suppléants.

A U T O R I S E M. le Maire à signer l'acte constitutif de la présente régie de recette et tous actes y relatifs.

D I T Que le Maire et le comptable public assignataire de BRUMATH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

8. Recrutement d'un agent en contrat aidé

Le Maire informe l'assemblée :

La loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé le dispositif des « emplois d'avenir ». Ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.U.I-C.A.E.) d'un an réglementé par le Code du Travail.

Depuis janvier 2018 les contrats aidés sont transformés en Parcours Emploi Compétence (PEC)

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à se réinsérer dans le monde du travail.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat varie entre 40, 50 ou 60% du taux horaire brut du S.M.I.C. selon le profil de l'agent recruté sur la base de 20h/hebdomadaires. Cette aide s'accompagne d'une exonération des charges patronales.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un PEC pour les fonctions d'adjoint technique à raison de 35h/semaine, avec une rémunération basée sur le SMIC à compter du 17 février 2020.

Durée du contrat : 9 à 12 mois avec possibilité de renouvellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE à l'unanimité, d'adopter la proposition du Maire.

DECIDE à l'unanimité, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DECIDE à l'unanimité, de charger le Maire de mettre en œuvre ce recrutement, et de l'autoriser à signer les documents y relatifs et à percevoir l'aide.

9. Autorisation d'engagement d'agents contractuels

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à engager des agents contractuels à temps complet ou non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles en raison d'une des absences énumérées à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les contrats établis sur le fondement de cet article sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent à remplacer. Le contrat peut prendre effet avant le départ de l'agent pour effectuer un tuilage.

L'agent est recruté sur le même cadre d'emploi et sur la même quotité horaire mais pas obligatoirement sur le même échelon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à procéder aux recrutements nécessaires sur la base de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

10. Jobs d'été – Création de deux postes d'adjoints techniques saisonniers

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour les périodes de vacances scolaires d'été 2020 (juillet et août), il serait agréable de pouvoir recruter des jeunes pour exécuter divers travaux d'entretien. L'âge requis est de 16 ans révolus.

Les jeunes seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique non titulaire (catégorie C) :

Indice brut : 350

Indice majoré : 327

Durée hebdomadaire : 35 heures

Le nombre maximum de jeunes pouvant être recrutés est fixé à deux par mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

E N T E R I N E à l'unanimité sa proposition.

11. Information sur les D.I.A. signées –

Le Conseil Municipal prend connaissance des D.I.A. signées depuis la dernière séance :

- 68 rue Baldung Grien – appartenant à Monsieur BRETTINGER Daniel et Madame CORCELLI Audrey.
- Rue de Kilstett – appartenant à FISCHER IMMOBILIER.
- 11 abc rue du Docteur Schweitzer – appartenant à Monsieur JUNG Jean-François.

12. Divers –

Néant.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h45.